

Les principaux sujets évoqués en conseil municipal du 5 janvier 2010

Terrain de football synthétique

Suite à différentes demandes extérieures de réservation du terrain, il est décidé d'encadrer les demandes par la signature d'une convention, avec contribution financière. La mairie doit être systématiquement informée préalablement de toute demande.

Traversée de bourg

Les travaux de finition (déplacement de poteaux bois et délimiteurs au sol) seront confiés à l'entreprise JUGÉ pour un coût de 14 000 €.

Convention Ecole de musique

Le conseil donne son accord pour la signature d'une convention avec le président de l'association « Ecole de musique des Portes de l'Anjou », portant sur une prestation de 34 heures d'interventions musicales à l'école publique, pour un coût de 884 €.

Construction de l'école publique

La commune participera financièrement aux travaux de raccordement conduit par le Syndicat d'électricité (SIEML) avec une participation de 6 437 € sur un coût total de 15 767 €.

Demande de local pour le Dr Adina TORRES-ABELLO

En vue d'implanter un site professionnel dans un logement du Val de Loire, la demande sera faite en ce sens auprès du bailleur, pour débloquer au plus vite une attribution.

Autre information

Projet de jumelage à l'étude.